

LA GÉOGRAPHIE AUTREMENT

Je raisonne

Choisir une démarche pour présenter le Futuroscope

ACTIVITÉ

Votre département envisage de construire un parc de loisirs sur son territoire. Avant de se décider, il fait appel à votre société de conseil. Il vous demande de vous rendre au parc du Futuroscope pour comprendre le succès de cet espace productif de loisirs.

De retour dans votre département, vous présentez aux élus le résultat de vos observations, sous la forme de votre choix (rapport écrit, exposé oral, courte vidéo, etc.).



- Situez le Futuroscope, en insistant sur son accessibilité.
- Décrivez le Futuroscope (création, aménagements, activités, acteurs, etc.).
- Montrez qu'il s'agit d'un espace touristique dynamique.

Boîte à outils

Document complémentaire
- Carte 4 p. 261

Ressources numériques
- Le site du Futuroscope
hatier-clic.fr/hg3011

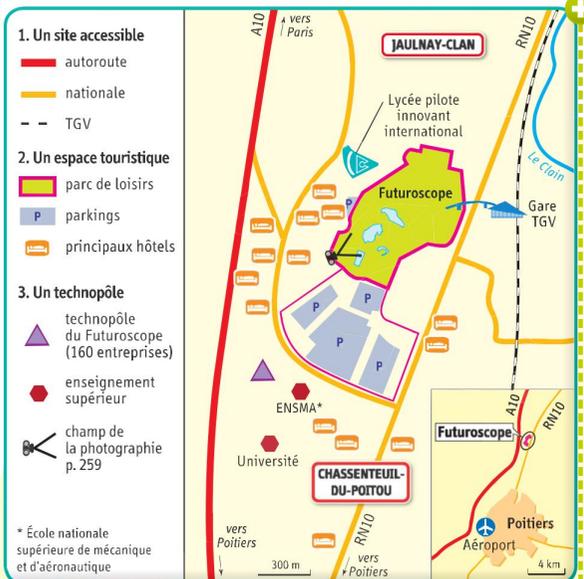
- Le site de la technopole du Futuroscope
hatier-clic.fr/hg3012

- Une vidéo sur le Futuroscope



hatier-clic.fr/hg3013

Un parc de loisirs : le Futuroscope



1 Un espace productif : le Futuroscope et son technopôle



2 Publicité pour le Futuroscope



3 Le parc du Futuroscope

- 1 Le Monde des enfants
- 2 Le Lac aux images
- 3 La Girotour
- 4 Kinémax (salle de cinéma très haute définition)
- 5 Arthur l'Aventure 3D
- 6 Passerelle vers la gare TGV-Futuroscope
- 7 Lycée pilote innovant international
- 8 Habitat pavillonnaire



4 La création du Futuroscope

« La création du Futuroscope répond à un double objectif. Il doit changer l'image du département rural qu'est la Vienne en lui permettant d'accéder à une notoriété nationale, voire internationale. Il doit booster l'économie locale, et l'orienter vers les nouvelles technologies en s'appuyant sur la formation, la recherche et des infrastructures numériques performantes. Le noyau central du projet est le parc du Futuroscope. Il se veut à la fois parc d'attraction et moyen de diffusion de la connaissance par l'image et les nouvelles technologies. Il ouvre ses portes en 1987. C'est le premier très grand parc d'attraction à s'installer en France. 25 ans après, le parc de loisirs est aujourd'hui le deuxième parc d'attraction français par le nombre de visiteurs et le troisième au niveau européen. Le parc du Futuroscope et son technopôle¹ génèrent plus de 10 600 emplois grâce aux 193 entreprises implantées sur le site. La proximité de Poitiers, les infrastructures présentes, autoroutes et TGV notamment, lui ont offert l'accessibilité nécessaire à sa réussite. »

■ J.-F. Bigot et L. Diaz, « Technopôle du Futuroscope : plus de 10 600 emplois directs et induits », www.insee.fr, septembre 2013.

1. Zone d'activités économiques réunissant des industries de pointe, des centres de recherche et des universités.

FICHE D'IDENTITÉ

- 5 **SITUATION** : département de la Vienne
- **DATE DE CRÉATION** : 1987, par le Conseil général de la Vienne
- **ACTEURS** : le parc est géré par la Société du Parc du Futuroscope, détenue par la Compagnie des Alpes (entreprise privée), le Conseil départemental de la Vienne et l'État.
- **VISITEURS** : 1,830 million en 2015
- **PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES VISITEURS** : France, Espagne, Royaume-Uni, Benelux, Suisse
- **CHIFFRE D'AFFAIRES** : 85 millions d'euros en 2014 (2^e après Disneyland Paris)
- **NOMBRE D'EMPLOIS DU PARC** : 681 salariés à temps plein et 1 567 saisonniers
- **INFLUENCE MONDIALE** : le Futuroscope a été reproduit à Changchun en Chine.